

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 4 AVRIL 2024

Délibération n°2024.04.44 B

PLIE 2024 : demande de subvention auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine

LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mars 2024**

Secrétaire de Séance: Michaël LAVILLE

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **2**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT,

Ont donné pouvoir :

François ELIE à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Thierry HUREAU,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, François NEBOUT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_44B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024

**DELIBERATION
N°2024.04.44 B**

Rapporteur : Michel BUISSON

PLIE 2024 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Pilier : 3) Un territoire qui crée des emplois
Ambition : 3) Emploi pour tous
Enjeux : 3) Publics éloignés de l'emploi

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Accès aux formations
ODD 8 : Création d'emploi et travail décent
ODD 10 : Egalité des chances

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'emploi, GrandAngoulême assure la coordination du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE). L'objectif du dispositif est de mettre en place des actions d'accompagnement renforcé à destination de demandeurs d'emploi en grande difficulté et de favoriser leur accès à un emploi durable. Ces actions sont cofinancées par l'agglomération et le département de la Charente en sa qualité d'organisme intermédiaire chargé de la gestion des crédits du Fonds social européen (FSE+) en Charente. Le protocole d'accord du PLIE est conclu pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

L'agglomération assure l'animation et la coordination du PLIE sur son territoire et contribue, à ce titre, à l'orientation, la formation et l'emploi des personnes les plus vulnérables en proposant notamment :

- d'informer, conseiller et accompagner les chercheurs d'emploi pour saisir les opportunités de formation et de qualification existantes,
- d'accompagner les entreprises pour les aider à recruter,
- de coordonner les acteurs et les dispositifs locaux favorisant la réussite des parcours d'insertion initiés.

Ainsi, une subvention est sollicitée auprès de la région Nouvelle-Aquitaine afin de développer l'accès à la formation des personnes qui en sont le plus éloignées pour favoriser le retour à l'emploi.

Les dépenses sont constituées des salaires de l'équipe d'animation du PLIE ainsi que des coûts d'accès à la base de données Viesion. Ces dépenses prévisionnelles, établies sur la base de l'année 2023, s'élèvent à 49 256 € pour l'année 2024.

Le financement sollicité auprès de la région Nouvelle-Aquitaine représente 37% des coûts du projet, soit 18 473 €.

016-200071827-20240404-2024_04_44B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter une subvention auprès de la région Nouvelle-Aquitaine au titre du PLIE (animation et coordination) pour l'année 2024.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à déposer le dossier auprès du service instructeur et à signer les conventions et avenants à intervenir.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240404-2024_04_44B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024

Affichage : 08/04/2024